

**REUNION  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

(Articles L.2121-7, L.2121-10 et R.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil municipal de la commune de VAIRES-SUR-MARNE se réunira le :

**Mardi 13 février 2024**  
**Salle des Mariages – Hôtel de Ville**  
**à 19 heures**

Je vous prie de bien vouloir assister à cette séance.

**Ordre du jour :**

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 12 décembre 2023,  
Décisions de Madame le Maire en application de l'article L2122-22 du CGCT.

24. Convention de financement entre le Département de Seine-et-Marne et la commune de Vaires-sur-Marne pour le multi-accueil collectif familial « Les Bleuets »
25. Convention de financement entre le Département de Seine-et-Marne et la commune de Vaires-sur-Marne pour le multi-accueil collectif familial « Le Jardin Imaginaire »
26. Adoption du règlement de la commande publique
27. Cession de véhicules communaux
28. Approbation de la convention unique relative aux missions optionnelles du Centre de la Fonction Publique Territoriale de Seine-et-Marne pour l'année 2024
29. Mise en place du référent déontologie de l'élu local
30. Adoption du Règlement Budgétaire et Financier
31. Complément de délibération pour l'autorisation d'ouverture de crédits budgétaires en dépenses de la section investissement avant le vote du Budget Primitif de l'année 2024



Fait à Vaires-sur-Marne, le **7 février 2024**

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and strokes, positioned above a horizontal line.

**EDMONDE JARDIN**